

Publié le 14 mars 2025

Face au changement climatique, la Spl Eau du bassin rennais affine sa riposte

La Spl rennais, qui fête ses dix ans d'existence, élabore, comme de nombreuses collectivités en France, une réponse adaptée aux conséquences du changement climatique sur les ressources en eau. De la sobriété des usages au soutien auprès des agriculteurs pour faire évoluer les pratiques, en passant par la perméabilisation et la végétalisation des sols, Rennes affiche une politique volontariste. Le conseiller municipal Ludovic Brossard, par ailleurs président de la Spl, en a fait une présentation le 6 mars dernier. AEF, sur son site, en a publié les principaux extraits.



Si le volontarisme politique local ne peut être qu'encouragé, il a ses limites, assure **Ludovic Brossard**. « Les politiques que nous défendons resteront insuffisantes dans des mesures complémentaires au niveau national », dit-il. Raréfaction de la ressource, eau plus polluée, inondations plus nombreuses liées au changement climatique, etc. il est peu dire que l'eau est particulièrement exposée ces dernières années. La ville de Rennes a décidé de lancer trois nouvelles actions : encourager la sobriété des usages, améliorer la coordination des acteurs à l'échelle du bassin et intégrer l'eau dans les problématiques d'aménagement.

Le programme Ecodu porte ses fruits

Le site AEF a relayé les propos de l' élu et président de la [Spl Eau du bassin rennais](#). « Pour adapter la gestion de l'eau aux effets du changement climatique, la première réponse a été de lancer le programme 'Écodu' pour économiser l'eau potable au niveau de la consommation mais aussi de la distribution », explique l' élu. Le dispositif Ecodu, porté par la Collectivité eau du bassin rennais (CEBR), multiplie les initiatives pour réguler la consommation d'eau, tant auprès des 75 communes adhérentes que du secteur privé et de la population. Sur ce territoire, trois quarts de la consommation relèvent des usages domestiques, le quart restant étant le fait des services publics et des acteurs économiques. Ecodu permet d'analyser les consommations des bâtiments municipaux afin de réduire la consommation en eau, fournit des aides pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et propose un réseau d'ambassadeurs destinés à sensibiliser les particuliers. Rennes Métropole avait mis en place dès 2016 une tarification progressive et sociale, l' élu proposant que cette tarification soit généralisée à l'échelle du pays.

84 % des prélèvements proviennent d'eaux superficielles

Cette stratégie d'adaptation est d'autant plus nécessaire que le bassin rennais présente une faiblesse : 84 % des prélèvements sont issus d'eaux superficielles situées à l'extérieur du territoire. De plus, une forte

croissance démographique est prévue sur le territoire métropolitain, avec une hausse de la population de l'ordre de 35 % d'ici à 2035, soit un accroissement des prélèvements annuels de l'ordre de 24 à 27 millions de m³. Les modélisations carburent à fond : si rien n'est fait, assure le président de la Spl, la ressource en eau menace de disparaître à l'horizon 2040.

Interdiction à venir des pesticides de synthèse près des zones de captages

La deuxième réponse consiste à participer au schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vilaine pour mieux identifier les usages entre les différents acteurs du territoire. Ce document est en cours de finalisation et l' élu assure qu'il pourrait être le premier « à parvenir à interdire, d'ici la fin de l'année, l'utilisation de pesticides de synthèse à proximité des zones de captages, au nom du principe de précaution ». Le dispositif « Terre de sources » poursuit l'accompagnement des agriculteurs dans leur transition agroécologique, bénéficiant ainsi d'une rémunération pour les services rendus à l'environnement ainsi qu'une valorisation de leurs produits par la collectivité.

Le défi de la gestion intégrée de l'eau

Dernier point : la gestion de l'eau et les règles d'urbanisme croisent de plus en plus leurs démarches, afin de rendre la ville toujours plus perméable. « Notre guide d'aménagement vise, dans les opérations de requalification de l'espace public, à atteindre 30 % au moins de surfaces perméables ou végétalisées au sein du périmètre de chaque projet et à augmenter les surfaces perméables ou végétalisées si le quota est déjà atteint », conclut Ludovic Brossard.